

Lettre d'information



Réseau
CIAS



Edito

2010 : un nouvel élan pour l'intercommunalité ?

Près de 30 ans après le lancement des intercommunalités à vocation communautaire, le phénomène intercommunal devrait connaître un nouvel élan, impulsé par la réforme des collectivités en cours de préparation et dont les quelques éléments qui ont filtré des cabinets ministériels laissent présager un renforcement de cet échelon territorial.

Une logique de couverture nationale, tout d'abord, puisqu'à l'horizon 2014, toutes les communes qui sont encore aujourd'hui isolées devront avoir rejoint une intercommunalité existante ou constitué leur propre communauté si elles correspondent à un territoire pertinent. A défaut, les « mariages » d'office ne sont pas exclus.

Une logique de renforcement puisque la réforme devrait ouvrir de nouvelles délégations de compétence possibles pour les intercommunalités de la part de l'Etat ou des départements et introduire une nouvelle procédure dite d'appel à délégation de compétence que le conseil général pourrait engager auprès des communes ou des intercommunalités.

Une logique « démocratique » puisque la réforme devrait entériner l'élection directe des conseillers communautaires lors des élections municipales : les personnes inscrites en tête de liste seraient identifiées comme les candidats aux sièges communautaires.

Une logique de rationalisation enfin par la simplification du paysage intercommunal : suppression progressive des syndicats de communes, simplification – et incitation – à la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale, facilitation de la définition de l'intérêt communautaire, simplification de la mise en commun de services entre établissements publics de coopération intercommunale et communes membres, extension des mutualisations de moyens entre ces mêmes établissements et leurs communes membres, etc.

Reste à souhaiter que ces regroupements ne se feront pas sur le seul concept de « taille critique » mais bien sur la base des réalités locales et la prise en compte du territoire « pertinent » qui, selon les histoires, les contextes, les géographies... pourra être constitué dans le cas d'une communauté de communes de 3 000 habitants comme dans celui d'une agglomération de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

Procéder autrement condamnerait à renforcer l'isolement des petites communes dont les problématiques, diluées dans celles de la « grande ville » seraient vite oubliées avec un résultat très éloigné de la philosophie initiale de la loi de 92 faisant de l'intercommunalité communautaire un « périmètre de solidarité » entre les communes et au service des habitants.

Christophe PITEUX
Responsable du Département Conseil Juridique et Formation
UNCCAS

Les solutions du mois

Les solutions du mois vous permettent de faire le point sur certaines contributions qui ont été apportées sur le Réseau CIAS.

Plusieurs d'entre vous s'interrogent sur la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Il nous a semblé donc opportun de dresser un rapide état des lieux en la matière, en particulier en raison des clarifications apportées par la loi du 12 mai 2009.

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

(Les informations suivantes ont été extraites de plusieurs sources et ne sont données qu'à titre indicatif.)

A L'ORIGINE

Une obligation pour toutes les communes de 5000 habitants et plus

Prévues par l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales et l'article 46 de la loi du 11 février 2005, les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées doivent être créées dans toutes les communes de 5000 habitants et plus.

[Lire la suite...](#)

Retour sur la Rencontre Technique du 26 novembre 2009

Intitulée « **Politiques Petite Enfance et Personnes Agées : appréhender et comprendre son territoire au travers d'un travail prospectif** », cette journée d'échanges a réuni **43 participants**, représentant :

- **11 CIAS**
- **7 CCAS**
- **2 Communautés de communes**
- **1 SIVOM**
- **2 Mairies**

Les **interventions** ont été **vivement appréciées**. Les **témoignages** et **réponses** apportés ont permis d'**éclairer une problématique sensible** pour les **élus et professionnels** de l'**intercommunalité sociale**.

Vous retrouvez les **supports et documents** des **intervenants** au sein de la **Bibliothèque** du Réseau :

- **"Éléments sur les démarches de prospectives territoriales"**
Intervention de **Guy LOINGER**, Secrétaire général du Groupe d'Etudes Internationales sur les Stratégies Territoriales et l'Economie Locale (**GEISTEL**), [cliquez ici](#)
- **"Politique petite enfance : enjeu de territoire"**
Intervention de **Françoise BROCHET**, Déléguée nationale Développement rural au sein de l'Association des Collectifs Enfants et Parents Professionnel (**ACEPP**), [cliquez ici](#)
- **"D'une politique petite enfance subie à une politique petite enfance choisie"**
Intervention de **Nathalie TEXIER-BRUAUX**, Consultante au sein du **Cabinet Effervesens**, [cliquez ici](#)
- **"Vers une approche territoriale et stratégique du vieillissement"**
Intervention de **Clémence DUROCHAT**, Chargée d'études au sein de l'**Union Régionale Habitat & Développement de Franche-Comté**, [cliquez ici](#)
- **La présentation** de **Patrice LECLERC**, Consultant au sein du cabinet **Conseil Brigitte Croff et Associés** et ancien Président de la commission « vieillissement » au sein de la **Fondation de France**, sera disponible prochainement.

Prochains rendez-vous

Journée d'accueil et d'information

Mardi 12 janvier 2010 à Paris

Politique sociale et intercommunalité

Aux côtés des institutions, des organismes sociaux et des associations, quels enjeux et rôles d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ?

Mairieconseils, service de la **Caisse des Dépôts** et l'**UNCCAS** organisent une journée d'accueil destinée prioritairement aux élus désireux de s'informer et d'échanger sur le thème de l'intercommunalité sociale. **Pour en savoir plus**, [cliquez ici](#).

Rencontre Technique du Réseau CIAS

La mise en œuvre de revenu de Solidarité Active (rSA) par les CIAS (titre provisoire)

Mai 2010 à Paris

Le programme de cette journée d'échanges (incluant le bulletin nécessaire à votre inscription), sera disponible prochainement dans l'espace Agenda (page d'accueil www.reseau-cias.net).

Si vous souhaitez nous apporter votre expertise sur la thématique abordée ou intervenir lors de cette journée, contactez Sarah ROBLET, Animatrice du Réseau CIAS.

Coordonnées :

Tél. : 01 45 15 0868

E-mail : s.roblet@idealconnaissances.com

Vie de la communauté

Appel à témoignages

Ces questions ont été posées sur le site et attendent vos contributions... Vous pouvez apporter votre témoignage directement en ligne à l'aide de vos codes d'accès ou faire parvenir vos réponses par mail à Sarah ROBLET s.roblet@idealconnaissances.com.

Tarifification des SAAD

Notre SAAD a fait l'objet d'une autorisation par le Président du Conseil général et va être tarifé à compter de 2010. Pouvez-vous me dire si le PCG est compétent, comme il le prétend dans mon département, pour fixer un tarif unique, qui serait applicable aux caisses de retraite-mutuelles, lesquelles, pourtant, fixent leur propre tarif au titre de l'aide ménagère ? Je comptais présenter ma proposition budgétaire en faisant apparaître les recettes provenant des Caisses de retraites-mutuelles en recettes en atténuation, de façon à faire porter la tarification du Conseil général sur les autres heures relevant de sa compétence. Ce dernier s'y refuse. La position de la CRAM est qu'elle est souveraine pour fixer ses taux horaires de l'aide ménagère et que les recettes attendues à ce titre doivent bien figurer en recettes atténuatives. Je souhaiterais avoir une référence légale.

[Consulter / Répondre](#)

Portage de repas : modèle de convention CCAS / SIVOM

Notre CCAS est à la recherche d'un modèle de convention entre le CCAS et le SIVOM dans le cadre du portage des repas à domicile pour les personnes âgées et ou handicapées à la fois sur le territoire de la ville et celui du SIVOM (16 communes). Cette convention serait à titre provisoire dans l'attente de l'intercommunalité sociale ou d'un CIAS.

[Consulter / Répondre](#)

Sommaire des échanges et documents de la Bibliothèque Novembre – Décembre 2009

Tout au long des **mois de novembre à décembre** (chiffres à mi-décembre), le Réseau CIAS a totalisé **plus de 70 contributions**.

Pour que vous puissiez à nouveau vous y référer, et continuer à apporter vos témoignages, je vous communique le récapitulatif des échanges (questions/réponses) et des documents apportés : [cliquez ici](#). Vous y trouverez notamment les **conventions et documents liés au RSA** mutualisés par le **CIAS de Bar-le-Duc**.

Si vous ne pouvez pas accéder aux questions et réponses du Forum, demandez votre code d'accès gratuit à Sarah ROBLET en [cliquant ici](#).

Développement du Réseau CIAS

Le Réseau CIAS se développe et les échanges s'intensifient

En novembre 2009, le Réseau CIAS comptabilise **près de 700 codes actifs**, ce qui représente **516 collectivités utilisatrices**.

Parmi ces collectivités, on dénombre :

- **170 CIAS**
- **119 CCAS**
- **168 Communautés de communes**
- **33 Communautés d'Agglomération**
- **5 Syndicats mixtes**
- **21 Mairies**

Depuis la naissance de la communauté professionnelle en mars 2007, le **nombre de connexions** n'a cessé d'augmenter. **A ce stade, plus de 16 000 connexions** ont été enregistrées.

Au total, plus de 850 contributions ont été apportées.

Ces **connaissances** et **expériences** mutualisées en ligne **représentent :**

- près de **230 questions**
- près de **300 réponses**
- **330 documents**

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

IDEAL Connaissances fermera ses portes pour les congés le jeudi 23 décembre au soir.
Nous nous retrouverons le lundi 4 janvier 2010.



Participez activement au développement de votre communauté professionnelle en apportant vos questions, réponses et documents sur www.reseau-cias.net !

Pour tout renseignement sur le Réseau CIAS et ses Rencontres ou pour obtenir des codes d'accès, contactez Sarah ROBLET par [e-mail](mailto:sarah.roblet@reseau-cias.net) ou au 01 45 15 08 68